



District de Maine et Loire de Football

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES JEUNES

PROCES VERBAL N° 4 – SAISON 2023/2024

Réunion du :	04/10/2023
Présidence :	M. MERLET Xavier
Présent(s) :	BOURNEL Jean-Luc, CHERRUAULT Jean-Paul, GABORY Vincent, GASTINEAU Rémi, JEANNETEAU Yannick, LECHAT Hubert, LHOMMEDE Johann, PIOU Patrick, SERISIER Fabrice, WASSE Manon
Excusés	COIFFARD Albert, NDEDE Samir, PIRIOU Bernard

Intervention de Sébastien CORNEC et Michel PERROT, Président et Président Délégué du District, en début de réunion et échanges avec les membres de la Commission.

1. Approbation P.V.

Les procès-verbaux suivants sont approuvés :

- PV n°2 du 21/08/2023
- PV n°3 du 28/08/2023

2. Présentation des actions techniques

Johann LHOMMEDE présente tout d'abord le Projet de Performance Fédéral à travers les détectations U13, U14 et U15 dans le département.

Il précise ensuite les nouveautés :

- Pour les U11, lancement d'un protocole de tests au niveau des clubs dans l'optique d'améliorer la qualité technique des joueurs et joueuses, de mieux les orienter vers les sections sportives,
- Pour les féminines, création de centres de perfectionnement U12 F et U15 F en plus des centres de perfectionnement U13 F et U14 F,
- Organisation d'un PPF futsal avec détection U15 et U17,
- Détection des gardiens de but (masculin et féminin) pour orienter vers les centres de perfectionnement.

Pour les U12, il est prévu de créer des centres de perfectionnement dans les secteurs en 2024-2025.

Il présente enfin l'évolution de la filière de formation des éducateurs évoquée lors de l'Assemblée générale du District du 15 septembre 2023, en particulier le parcours bénévole.

Le calendrier des formations est en ligne sur le site du District.

3. Point sur le début de saison

Les engagements

- U19 : 31 équipes engagées
- U18 F : 21 équipes engagées
- U17 : 110 équipes engagées
- U15 : 151 équipes engagées
- U14 : 8 équipes engagées

Constats principaux :

- une progression du nombre d'équipes dans toutes les catégories par rapport à la saison passée.
- une forte augmentation en U19 en particulier : 6 équipes supplémentaires.

Forfaits généraux

Aucun forfait général n'est à déplorer depuis le début de la saison.

Les ententes :

Les ententes autorisées pour la première phase sont en ligne sur le site du District à la rubrique Documents – Docs pratiques – Compétitions jeunes.

Remarques

Après 3 journées, les différents championnats de chacune des catégories se déroulent normalement.

En U15 et U17, les résultats des premiers matchs laissent à penser que les engagements de quelques équipes n'ont pas été faits au niveau correspondant à leurs joueurs. C'est surtout le cas en U15 D2 et en U17 D1. La seconde phase devrait permettre de corriger certains déséquilibres.

Pour respecter le calendrier en U15-U17 (5 journées consécutives) dans l'optique de préparer la seconde phase le mercredi 18 octobre, les quelques matchs reportés doivent se jouer en semaine. Certaines demandes de report au 21 octobre seront possibles à la seule condition que la rencontre concernée n'influe pas sur les accessions et rétrogradations. La Commission ne peut pas se permettre de repousser la préparation de la seconde phase après le week-end du 21/22 octobre car la seconde phase débute le 04/05 novembre et les clubs doivent prendre connaissance des calendriers de leurs équipes le plus tôt possible pour s'organiser.

Forfaits

En U19, 2 forfaits sont recensés après 3 journées, 3 le sont en U17, 4 en U15 et aucun en U18 F et en U14.

Demandes de modification au calendrier

Les demandes des clubs doivent parvenir au District avant 15h le mardi qui précède la rencontre avec l'accord des deux clubs concernés. Le motif de la demande de report doit être clairement mentionné.

4. Les tableaux d'accessions rétrogradations (phase 3)

Patrick PIOU présente les tableaux d'accessions et rétrogradations pour le passage de la seconde phase à la troisième phase. Ces tableaux tiennent compte, pour les U15 et les U17, des accessions en Championnat de Ligue à l'issue de cette seconde phase.

Il est rappelé qu'en U14, deux accessions en Championnat régional auront lieu également à l'issue de la deuxième phase en décembre. Les 6 équipes restantes seront intégrées dans les championnats U15 pour la troisième phase (sauf en cas de nouveaux engagements dans cette catégorie).

5. Coupes et Challenges

Un nombre important d'erreurs dans les engagements a été relevé : des clubs ont engagé des équipes 2 en Coupe de l'Anjou, des équipes de D1 en Challenge de District U15, des équipes U15 en Coupe de l'Anjou, Challenge de l'Anjou et Challenge de District.

Les clubs concernés ont été invités à corriger leurs engagements pour que la Commission puisse travailler sur des nombres exacts.

Au regard de la liste, il est clair que quelques clubs ont oublié de s'engager : une dernière relance sera effectuée pour un retour au plus tard le 16 octobre 2023.

Les règlements de ces compétitions sont en ligne sur le site ([rubrique District – Statuts et Règlements – Compétitions départementales – Règlements jeunes 2023/2024](#)).

Il est rappelé que les équipes U15 participant aux Championnats Régionaux ont fait un choix entre la Coupe des Pays de Loire U15 et la Coupe de l'Anjou. De même, dans cette catégorie, une équipe doit s'engager dans 2 compétitions sur les 3 proposées : Coupe de l'Anjou, Challenge de l'Anjou et Challenge de District (ce dernier étant réservé aux équipes des championnats D2 et D3 en dernière phase. Des ajustements seront faits en décembre en fonction des niveaux issus des classements).

La Commission prépare un calendrier pour les Coupes et Challenges de l'Anjou.

- Le premier tour de la Coupe de l'Anjou U19 : 02/03 décembre 2023.
- Le premier tour de la Coupe de l'Anjou U18 F : 18/19 novembre 2023.
- Le premier tour de la Coupe de l'Anjou U17 : 02/03 décembre 2023.
- Le premier tour de la Coupe de l'Anjou U15 et le premier tour du Challenge de l'Anjou U15 : 02/03 décembre 2023.

Ces dates sont susceptibles d'être modifiées en fonction du déroulement de la seconde phase des championnats en U15 et U17.

6. Questions diverses

Le nouvel article 9 sur les obligations des clubs d'engager des équipes de jeunes est évoqué. Contrairement aux saisons passées, aucun questionnaire ne sera envoyé aux clubs avant la vérification de leur situation (il n'est plus nécessaire de contrôler les éducateurs). Les clubs dont les équipes seniors 1 évoluent en D1 et D2 recevront une information au sujet de leur situation au plus tard le 30 décembre 2023.

Le dispositif de l'arbitrage des jeunes par les jeunes est obligatoire en U14, en U15, en U17, en U18 F et facultatif en U19.

Patrick PIOU participe au contrôle des feuilles de matchs en lien avec la Commission Sportive et Règlementaire et la Commission de Discipline.

Prochaines réunions :

Le mercredi 18 octobre 2023 à 14h00 : constitution des groupes des Championnats U15 et U17 (seconde phase), préparation de la seconde phase U18 F (avant la finalisation des groupes la semaine suivante) et (si possible) tirage de la Coupe de l'Anjou U18 F.

Le mercredi 15 novembre 2023 à 15h00 : constitution des groupes des Championnats U14 (seconde phase) et tirages de coupes et challenges U15, U17 et U19.

Le mercredi 22 novembre 2023 à 15h00 : constitution des groupes des Championnats U19 (seconde phase) en distanciel.

Le mercredi 20 décembre 2023 à 14h00 : constitution des groupes des Championnats U15 et U17 (troisième phase) (date à confirmer et réunion qui peut être avancée au 13 décembre si la seconde phase se déroule sans trop de reports).

Le Président	Le Secrétaire de Séance
M. MERLET Xavier	M. PIOU Patrick